



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Mars 2011

Date de la convocation 23 Février 2011	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, Mme CAER Michèle, M.TOLOS Joseph, BRIGNAC : M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, M.MATHIEU Alain, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GARROFE Gilbert, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.SERRADJ Ahmed, M.RUIZ Salvador, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, LACOSTE : M.VENTRE Philippe, M.SANMARTIN Bernard, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.LOPEZ Daniel, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, SALASC : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MONTAGNE Thierry à M.TOLOS Joseph ; M.JURQUET Henri à M.CAZORLA Alain ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; M.BORE Jacques à M.SEGURA René ; M.MALBEC Sylvain à M.FAVIER Marc ; M.MARTINEZ Antoine à M.GARROFE Gilbert ; Mme MIRET Christiane à M.BRUN Olivier ; Mme PUJOL MONNIER Chantal à M.BLANQUER Alain ; M.VIALA Daniel à M.OLLIER Pierre.</p>		

Objet : Motion relative à un moratoire sur « l'exploration de gaz de schiste »

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES propose aux membres du Conseil communautaire d'adopter la motion suivante :

« Sans aucune information, sans aucune concertation, en mars 2010, le gouvernement français a accordé trois permis exclusifs de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux à des sociétés internationales pétrolières : le permis dit de

« Villeneuve de Berg » en Ardèche, de « Nant » en Lozère, Aveyron et Hérault, de « Montélimar » dans la Drôme, le Gard et jusqu'aux portes de Montpellier.

La technique pour ramener le gaz de schiste à la surface est nouvelle, délicate et surtout, désastreuse sur le plan environnemental. La « fracturation hydraulique horizontale », consiste à provoquer des failles à l'aide d'un liquide envoyé à très forte pression, pour libérer le gaz et le pétrole pris dans la roche compacte, à environ 2000 mètres de profondeur. Trois « ingrédients » sont nécessaires pour créer ces mini séismes : des quantités phénoménales d'eau (entre 15 000 et 20 000 m3), des produits chimiques (plus de 500 dont de l'acide chlorhydrique, du persulfate d'ammonium, de l'acide citrique, du chlorure de potassium...) pour attaquer la roche et des micro-billes pour maintenir ouvertes les failles. Tous ces produits se retrouvent dans le milieu naturel à l'issue de l'opération de fracturation hydraulique et notamment dans l'eau.

Aux Etats-Unis, le bilan de l'extraction de ces énergies fossiles est catastrophique : pollution massive des nappes phréatiques et de l'air, destruction des paysages et de milieux naturels, etc., poussant ainsi plusieurs Etats américains à décrété un moratoire sur l'exploitation de gaz de schistes pour protéger les réserves d'eau potable et l'environnement. Leur exploitation, en France, conduirait inéluctablement aux mêmes dégâts ainsi qu'à des émissions accrues de gaz à effet de serre, alors même que notre pays s'est engagé à les diviser par quatre.

Les autorisations de prospection sur plus de 10% du territoire ont été accordées sans débat sur les besoins énergétiques à moyen et long terme, sans discussion sur la nécessité de lutter contre le gaspillage, rechercher une meilleure efficacité énergétique et les alternatives renouvelables.

Pour toutes ces raisons, la Communauté de Communes du Clermontais, engagée dans une démarche Agenda 21 et dans l'élaboration d'un Plan Climat Territorial, soutenant l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO du territoire Causses et Cévennes, mobilisée pour l'obtention du label Grand site pour le grand site du Salagou et de Mourèze, demande au gouvernement d'ouvrir une concertation sur ce projet ainsi qu'un gel immédiat des prospections et la suspension des permis de recherche de gaz et pétrole de schiste sur l'ensemble du territoire français. »

Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES demande aux membres du Conseil communautaire de se prononcer sur cette proposition.

Le Conseil Communautaire, ouï l'exposé de Monsieur FOULQUIER-GAZAGNES, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

ADOpte cette proposition.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.